

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 24 JUILLET 2018**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation : 18 juillet 2018

Affichée le : 18 juillet 2018

PRESENTS : Mr. Michel **VAN BOSSTRAETEN**, Mr. Gilles **GROSJEAN**, Mr. Pierre **BERNOU**, Mme Yolande **MARIA**, Mr. Jacques **SOULAYRES**, Mme Laure **CANTIN**, Mme Nicole **WYSS**, Mr. Serge **DOMENGET**, Monsieur Arnaud **GOUILLON**, Mr. Sébastien **BOULLAND**, Mme Irène **RODDE**, Mme Marie-France **SABATIÉ**.

ABSENTES : Mme Pascale **VALBUZZI**, Mme Georgette **DESCAYRAC**.

Mr. **Serge DOMENGET** a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Notification des rapports sur l'évaluation des charges transférées suite :
 - au transfert à la CAGV de la crèche de Pujols
 - à l'adhésion de la commune de Pujols aux services « Ressources Humaines et Finances »
 - à l'actualisation de la participation de 2018 de Villeneuve-sur-Lot au financement du Pôle Ressources
 - à la rétrocession au profit des communes des montants retenus pour le financement du PLUI
- 2) Rentrée 2018-2019 : horaires de fonctionnement de l'école
- 3) Actualisation du règlement de la cantine et de la garderie
- 4) Clôture du terrain de basket : choix de l'entreprise
- 5) Béton sous le préau : choix de l'entreprise
- 6) Mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000,00 € en remplacement éventuel du prêt à court terme inscrit au budget
- 7) Motion de l'Amicale des Maires du Lot et Garonne relative au devenir de la ligne SNCF Périgueux-Agen
- 8) Questions diverses

**Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance
Du conseil municipal du 26 avril 2018.
Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

36 / 2018 : AVIS DU CONSEIL SUR LES RAPPORTS D'ÉVALUATION DE CHARGE TRANSFÉRÉES A LA CAGV

Monsieur le Maire :

Informe :

- Que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération s'est réunie le 18 juin 2018 afin de fixer le montant des charges qui seront transférées en 2018 à l'agglomération suite :
 - *au transfert à la CAGV de la crèche de Pujols*
 - *à l'adhésion de la commune de Pujols aux services « Ressources Humaines et Finances »*
 - *à l'actualisation de la participation de 2018 de Villeneuve-sur-Lot au financement du Pôle Ressources mutualisé*
 - *à la rétrocession au profit des communes des montants retenus pour le financement du PLUI*

Présente

- les différents rapports de la CLECT cités ci-dessus.

Indique

- qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C-IX du Code Général des Impôts, ces rapports doivent être adoptés par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des communes membres, conformément à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Propose :

- d'approuver chacun de ces rapports

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Approuve :

- le rapport du transfert de la crèche de Pujols à la CAGV
- le rapport concernant l'adhésion de la commune de Pujols aux services « Ressources Humaines et Finances »
- le rapport concernant l'actualisation de la participation de 2018 de Villeneuve-sur-Lot au financement du Pôle Ressources mutualisé
- le rapport concernant la rétrocession au profit des communes des montants retenus pour le financement du PLUI

37 / 2018 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE 2018-2019 ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire :

Rappelle au Conseil Municipal :

- Le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 permettant, sous certaines conditions, le retour à quatre jours d'école par semaine.
- L'avis favorable du conseil d'école du 30 novembre 2017, favorable à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours
- La délibération du 5 décembre 2017 (56/2017) sollicitant la dérogation auprès de l'inspection académique pour un retour aux quatre jours à la rentrée scolaire 2018-2019
- L'accord de l'inspecteur pour cette dérogation, confirmé dans son courrier du 6 avril 2018.

Propose

- De fixer comme suit les horaires de temps scolaire, de garderie payante et de garderie gratuite à compter de la rentrée 2018/2019 :

2018/015

LUNDI, MARDI, JEUDI VENDREDI			
	GARDERIE PAYANTE	GARDERIE GRATUITE	TEMPS SCOLAIRE
MATIN	7h30 - 08h20	8h20 - 8h30	8h30 - 12h00
MIDI	Pause méridienne : 12h00 -14h00		
APRES-MIDI			14h00 - 16h30
SOIR	16h45 - 18h30	16h30 - 16h45	

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Approuve

- La nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires telle que présentée ci-dessus.

38 / 2018 : ACTUALISATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire :**Rappelle** à l'Assemblée :

- Que le règlement de la cantine et de la garderie a été validé par délibération N° 07/2018 du 13 février 2018.

Indique

- Que la modification de l'organisation des temps scolaires a une incidence sur les horaires de la cantine et de la garderie, ce qui nécessite une modification du règlement intérieur.

Propose à l'Assemblée :

- D'y apporter les modifications nécessaires aux chapitres 2 « tarifs des repas et règlement intérieur de la cantine » et 3 « horaires garderie » conformément à l'exemplaire du règlement joint en annexe.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Approuve :

- Le nouveau règlement intérieur de la cantine et de la garderie, tel qu'il est présenté.

39 / 2018 : CLOTURE DU TERRAIN DE BASKET DE L'ECOLE

Monsieur le Maire :

Indique :

- Qu'il serait opportun, pour raisons de sécurité, de clôturer le terrain de basket utilisé par l'école, afin de s'assurer du bon état d'entretien et de propreté de cet équipement sportif, et d'éviter les éventuelles dégradations.

Présente :

- Les devis de deux entreprises consultées pour réaliser ces travaux

Demande :

- à l'assemblée de faire son choix.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide

- De retenir l'entreprise Baratet pour les travaux de mise en place de la clôture du terrain de basket pour un montant de 5103,14€

Dit :

- que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 au programme « restructuration mairie et école ».

40 / 2018 : RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DU SOL DE LA COUR DE RÉCRÉATION DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire :

Indique au Conseil Municipal qu'il a été constaté récemment lors de fortes pluies que les eaux s'accumulaient sous le nouveau préau de l'école, au niveau des entrées du couloir des salles de classe, en raison d'une irrégularité du sol existant.

La restructuration de l'école a en effet entraîné une modification de l'implantation des bâtiments et l'imperméabilisation de nouvelles surfaces destinées à la cour, à l'origine de ce phénomène, qui n'a donc pu être anticipé, et nécessite des travaux de rattrapage du sol béton du préau.

Propose :

- de confier ces travaux à l'entreprise OLLIVON, chargé du lot « GROS ŒUVRE » du marché de l'école.

Demande à l'assemblée :

- d'approuver le devis de 6840,00€ TTC

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

- Qu'il y a lieu de réaliser ces travaux pour obtenir une pente convenable qui protège le préau des ruissellements d'eau

Approuve :

- le devis au marché OLLIVON pour un montant de 6840,00 € TTC

Dit :

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget 2018 au programme « restructuration mairie et école ».
-

2018/016

41 / 2018 : CONTRACTION D'UN EMPRUNT « Attente VENTE SUBVENTION 2 ans ».

Monsieur le Maire :

Informe qu' :

- En fin de réalisation des travaux de restructuration de la mairie et de l'école, la commune a dû assurer le financement de la TVA sur la totalité des travaux réalisés. L'obtention des subventions n'est possible qu'après paiement total des factures et demande un délai d'administration des services compétents de l'ordre de 4 à 6 mois, qui provoque pour la commune un déficit temporaire de fond de roulement, puisque ces sommes seront progressivement reversées à la commune. Cet état de fait nécessite la mise en place, soit d'une ligne de trésorerie soit d'un prêt à court terme. Un prêt de 70 000 € était prévu au budget.

Compte tenu du délai d'encaissement des subventions, il propose de porter ce prêt d'attente de subvention à 100 000 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décide :

De mettre en place un prêt à court terme de 100 000 €, remboursable au fur et à mesure de l'encaissement des subventions et du FCTVA et de modifier le budget en conséquence, en inscrivant une recette supplémentaire de 30 000 € au compte 1641 et une dépense du même montant au compte 1641 de l'opération restructuration mairie et école n° 201601.

42 / 2018 : MOTION DE L'AMICALE DES MAIRES DU LOT-ET-GARONNE RELATIVE AU DEVENIR DE LA LIGNE SNCF AGEN/PERIGUEUX

Monsieur le Maire :

Présente

- La motion préparée par l'Amicale des Maires à destination du Ministre des transports, relative au devenir de la ligne TER AGEN/PERIGUEUX, indispensable au désenclavement de notre département et menacée d'une éventuelle fermeture.

Propose :

- À l'assemblée d'approuver cette motion jointe en annexe, qui appelle à un engagement fort de l'État et de SNCF Réseau, pour définir le calendrier des travaux nécessaires à l'entretien de cette ligne et garantir leur financement et leur réalisation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Approuve

- La motion à destination du Ministre des transports, relative au devenir de la ligne TER AGEN/PERIGUEUX.
-

43 / 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2018**Monsieur le Maire****Explique au conseil municipal :**

- Que la décision de mettre en place un prêt à court terme de 100 000 €, et non de 70 000 € comme prévu au budget en attente du versement des différentes subventions et du FCTVA implique une modification du budget, pour inscrire une recette supplémentaire de 30 000 € au compte 1641 et une dépense du même montant au compte 1641 de l'opération restructuration mairie et école n° 201601.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	30 000,00	1641 (16) - 201601 : Emprunts en euros	30 000,00
	30 000,00		30 000,00
Total Dépenses	30 000,00	Total Recettes	30 000,00

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés**

Approuve

- la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-contre.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Laure CANTIN signale que des modifications doivent être apportées au règlement intérieur de mise à disposition du Foyer Rural.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h35. Les délibérations prises dans cette séance sont numérotées de 36/2018 à 43/2018.

<u>M.VAN BOSSTRAETEN</u> Maire	<u>M. GROSJEAN</u>	<u>M. BERNOU</u>	<u>Mme MARIA</u>
<u>M. SOULAYRES</u>	<u>Mme CANTIN</u>	<u>Mme WYSS</u>	<u>M. DOMENGET</u>
<u>M. GOUILLON</u>	<u>M. BOULLAND</u>	<u>Mme RODDE</u>	<u>Mme SABATIÉ</u>